

Victoire aux Prud'hommes de la CGT Un 13ième mois Chez ISS

Un salarié accompagné par la CGT gagne aux Prud'hommes face à son employeur, voilà la démonstration que l'on peut gagner devant les tribunaux des lors que l'on fait valoir ses droits.

Pour info : Le principe « à travail égal, salaire égal » énoncé par le code du travail, dont la règle de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes n'est qu'une application, impose à l'employeur d'assurer l'égalité de rémunération entre tous les salariés de l'un ou de l'autre sexe, pour autant que les salariés en cause sont placés dans une situation identique.

Condamne : la société par action simplifiée, ISS PROPLETE SAS

Une belle victoire pour les salariés avec un 13 Ième mois à la clef



C'est en unissant nos forces que l'on n'arrivera à faire valoir nos droits, Tous Ensemble !

Ne rien dire c'est subir, et ce n'est pas la solution, l'union fait la force !

SANS SYNDICATS ?
ON RÉGRESSE !
votez CGT

